

La commune publie **8** bulletins municipaux par an :

- Février
- Mars
- Avril
- Mai
- Juin
- Septembre
- Octobre
- Décembre-Janvier

Publié en couleurs sur 12 pages, il est édité en 43500 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres et mis à disposition dans certains lieux publics (médiathèque, mairie, office de tourisme...).

Conditions de publication pour l'association :

Pour la rubrique « dans le rétroviseur »

- texte : date // nom de la manifestation // lieu
- enregistrement des photos au format : jpeg en haute définition (500 à 700 Ko voire plus)

Pour la rubrique « associations »

- nombre de caractères par article : 1100 caractères espaces compris (+/- 10%)
- police de rédaction : arial en taille 10 ou 12
- enregistrement des photos au format jpeg en haute définition (500 à 700 Ko) et mis en pièce-jointe du mail (pas dans le document word)

Pour la rubrique « agenda »

- annonce de la manifestation :
↳ date - horaire - lieu - événement - nom de l'association organisatrice

Veuillez remettre votre article à : communication@nort-sur-erdre.fr accompagné d'une photo dans les **délais indiqués** sur le calendrier de publication cf. page suivante

- ne communiquer que sur les activités de l'association

- à obtenir les autorisations éventuellement nécessaires pour la diffusion des photos

Toute photo concernant un groupe de personnes (enfants et/ou adultes) est soumise au droit à l'image, une autorisation individuelle doit être fournie.

Les informations orales ne sont pas prises en compte.

La commune s'engage :

- à informer les associations par messagerie et sur le site internet de la date de parution du bulletin et à les inviter à remettre les articles à la date indiquée.

- à publier gratuitement les articles dans leur intégralité si ceux-ci respectent les conditions de publication (nombre de caractères par article notamment).

En ce qui concerne les photos, une photo sera publiée au maximum, en fonction de la place disponible et du positionnement des articles dans la page.

- à assurer la diffusion du bulletin auprès de chaque foyer.

Le service communication peut modifier et/ou couper les articles si ceux-ci ne respectent pas le nombre de caractères de publication. Les auteurs seront informés des propositions de modification de l'article.

NB : Pour la rubrique, nouveaux commerces et artisans nortais, une note d'information et un formulaire sont réservés aux professionnels.

Calendrier de publication et date de remise des articles

	Février n° 172	Mars n° 173	Avril n° 174	Mai n° 175
Remise des articles au service communication	Mer. 2 janvier	Me. 6 février	Mer. 13 mars	Mer. 17 avril
1 ^{ère} maquette	Ma. 15 janvier	Ma. 19 février	Ma. 26 mars	Ma. 30 avril
Signature / envoi en impression	Ma. 22 janv.	Ma. 26 fév.	Ma. 2 avril	Ma. 7 mai
Distribution dans les boîtes aux lettres	L. 4 février	L. 11 mars	L. 15 avril	L. 20 mai
Mise en ligne sur site internet + Facebook	L. 4 février	L. 11 mars	L. 15 avril	L. 20 mai

	Juin n° 176	Septembre n° 177	Octobre n° 178	Décembre n° 179
Remise des articles au service communication	Ma. 21 mai	Mer. 3 juillet	Mer. 4 sept.	Mer. 6 nov
1 ^{ère} maquette	Ma. 4 juin	Ma. 16 juillet	Ma. 17 sept.	Ma. 19 nov.
Signature / envoi en impression	Ma. 11 juin	Ma. 23 juillet	Ma. 24 sept.	Ma. 26 novembre
Distribution dans les boîtes aux lettres	L. 24 juin	L. 26 août	L. 7 octobre	L. 9 décembre
Mise en ligne sur site internet + Facebook	L. 24 juin	L. 26 août	L. 7 octobre	L. 9 décembre